

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le 27/04/2023



ID : 001-200070118-20230425-DEL_23_04_25_21-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 27

Représentés : 6

Absents : 9

L'an deux mille vingt-trois, le 25 avril et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 19 avril 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Marie-Ange FAVEL (excusée, a commencé son mandat communautaire à compter du 21 avril, date de la démission effective de Mme Corinne DUDU), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Benoît PEIGNÉ), Mme Marianne MORSLI, M. Denis SAUJOT (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : Mme Patricia MAURY

N°2023/04/25/21- Petites Villes de Demain : signature de la convention-cadre de mise en œuvre d'un programme de revitalisation de la commune de Thoissey

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2021/09/28/11 du 28 septembre 2021 approuvant la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain entre la commune de Thoissey, la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'Etat,

Considérant que le projet de mise en œuvre du programme de revitalisation a été présenté au Comité de projet le 7 février 2023,

Mme Anne TURREL rappelle que la commune de Thoissey s'est engagée dans le programme « Petites Villes de Demain », qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants, en accompagnant les collectivités dans leur programme de revitalisation. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité pour bâtir et concrétiser leur projet de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

La Communauté de communes soutient la commune de Thoissey dans sa démarche en étant signataire de la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain ».

Deux étapes administratives jalonnent ce programme :

- La signature d'une convention d'adhésion qui acte l'engagement de la collectivité bénéficiaire et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain. Cette convention d'adhésion a été signée le 4 octobre 2021, avec les signataires suivants : la commune de Thoissey, la Communauté de communes Val de Saône Centre et l'Etat.
- La signature d'une convention-cadre de mise en œuvre d'un programme de revitalisation, qui formalise le projet de territoire.

Entre la signature de la convention d'adhésion et la signature de la convention-cadre spécifique, la commune de Thoissey a élaboré et formalisé un projet de territoire, basé sur un diagnostic, des orientations stratégiques et des actions localisées en centre-ville.

Le projet de territoire dont les principaux éléments sont exposés dans la convention-cadre spécifique compte 5 axes :

- dynamiser le tissu commercial et artisanal
- valoriser Thoissey en tant que « ville d'art et d'histoire »
- valoriser Thoissey en tant que ville verte et ville touristique
- définir une stratégie du logement
- maintenir la concertation mise en place avec les habitants concernant les orientations données à la politique de la ville.

La durée de la convention-cadre est fixée à une période de 6 ans à compter de sa signature.

M. le Président propose de signer la convention-cadre de mise en œuvre d'un programme de revitalisation, qui formalise le projet de territoire.

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 4 avril 2023,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la convention-cadre de mise en œuvre d'un programme de revitalisation de la commune de Thoissey, qui expose le projet de territoire de ladite commune.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention-cadre avec la commune de Thoissey et l'Etat, et tous documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Montceaux, le 25 avril 2023

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

pour la commune de Thoissey et la communauté de communes Val de Saône Centre

ENTRE

La Ville de Thoissey

Représentée par son maire, Anne TURREL, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 6 avril 2023

Ci-après désignée par la Ville,

Pour que la présente convention vaille opération de revitalisation de territoire (ORT), inclure la signature de la ville principale de l'EPCI

La communauté de communes Val de Saône Centre

Représentée par son président, Jean-Claude DESCHIZEAUX, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 25 avril 2023

Ci-après désignée par la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par xxxxx nom du Préfet,

Ci-après désigné par « l'État » ;

XXXX ,

Représentée par XXXX,
Ci-après désignée par « xxxx » ;

XXXX,

Ci-après désignée par « xxxx » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

XXXXX

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Ville de Thoissey et la Communauté de Communes Val de Saône Centre ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 4 octobre 2021.

La présente convention a pour objet de confirmer l'engagement de la Ville de Thoissey et de la Communauté de Communes Val de Saône Centre, ainsi que de l'Etat, dans le programme Petites Villes de Demain, et engage les collectivités bénéficiaires à finaliser et mettre en œuvre un projet de territoire portant stratégie de revitalisation. Ce projet de territoire est formalisé dans le cadre de la présente convention cadre spécifique de mise en œuvre du programme de revitalisation.

Le territoire et les dispositifs en présence

Au pied du Beaujolais, aux confins du département de l'Ain, Thoissey développe un petit territoire de 134 hectares, qui accueille 1 741 habitants. La commune a connu une très forte évolution de sa population entre 2007 et 2017 (près de 20 %), marquée par une forte hausse de la tranche d'âge des 45-59 ans. C'est une population globalement plus âgée que dans le reste du département de l'Ain, où les plus de 75 ans sont fortement représentés à travers un centre hospitalier réunissant plusieurs unités d'accueil de personnes âgées dépendantes.

Thoissey constitue avec Saint-Didier-sur-Chalaronne un bassin de vie de neuf communes (Bey, Garnerans, Illiat, Mogneneins, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Thoissey, Dracé), auxquelles on peut ajouter les communes très limitrophes de Saône-et-Loire, Saint-Romain-des-Iles et Saint-Symphorien-d'Ancelles. La population de ces onze communes représente 11 404 habitants, qui gravitent sur un pôle central Thoissey-Saint-Didier-sur-Chalaronne.

La polarité de ces deux communes est soulignée par le SCOT Val de Saône-Dombes, qui les classe au rang 1 de centralité avec trois autres communes de son territoire.

La commune de Thoissey dispose d'un PLU signé en 2009, amendé par modification simplifiée le 6 octobre 2022, portant sur un volet patrimonial et une charte chromatique.

La communauté de communes Val de Saône Centre et les communes de son territoire sont engagées dans un PCAET et un CRTE.

Article 2 – Les ambitions du territoire

La communauté de communes Val de Saône Centre, via son projet de territoire 2021-2026 co-construit avec les quinze communes membres, a fixé les orientations stratégiques en matière de développement local, de transition écologique et de cohésion territoriale.

Le développement économique et commercial du territoire s'articule principalement autour de deux polarités, Montmerle-sur-Saône/Montceaux et Thoissey/Saint-Didier-sur-Chalaronne.

La promotion du tourisme local est un enjeu majeur pour le territoire, doté de nombreux sites remarquables, de sentiers de randonnées et de lieux d'hébergements variés et propices à une fréquentation touristique soutenue. Dans cette perspective, le projet d'aménagement de la véloroute « Voie Bleue » va permettre la création d'un itinéraire en mode doux, qui suivra la rive gauche de la Saône, par le chemin de halage, de Mâcon à Lyon. Il est inscrit dans le schéma national des grands itinéraires cyclables, et permettra de relier le Luxembourg à la Confluence, à Lyon, en 700 km.

Parmi les autres priorités du projet de territoire, la Communauté de communes a fait le choix de réaliser une étude mobilité. Cette étude permettra d'élaborer une stratégie durable pour encourager la mobilité alternative et planifier les futurs aménagements et actions, qu'il s'agisse du maillage du territoire en voies mode doux (cyclables et piétonnes), en bornes de recharge électrique ou d'aménagement d'aires de covoiturage.

Sur un territoire géographiquement très réduit (134 hectares dont 2/3 constitué de prairies inondables de Saône), enclavé dans le territoire de la commune voisine de Saint-Didier-sur-Chalaronne, fortement impacté par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation qui contraint le développement urbain, sans quasi aucune réserve foncière en zone blanche du PLU, Thoissey ne dispose que d'un faible potentiel d'extension urbaine.

La densité au m² en fait une petite ville au centre urbain très resserré, qui compte 40 % de logements sociaux.

Pour autant, la ville est dotée de nombreux commerces et services qu'il convient de développer et de valoriser, d'un patrimoine extrêmement riche dont la mise en valeur pourrait être un levier fort de développement économique et touristiques, d'espaces naturels, et d'équipements touristiques (camping et piscine, base nautique et sportive, halte fluviale et port de plaisance...).

L'ambition principale reste, par l'activation de leviers spécifiques, de renforcer une attractivité qui demeure forte, mais a tendance à s'érousser et nécessite une volonté politique affirmée et des accompagnements spécifiques, au plan de la dynamique commerciale, du développement économique et touristique, de la valorisation du patrimoine, et du maillage territorial en mode doux, tout autant qu'en terme de développement artistique et culturel, un axe historiquement présent à Thoissey.

Sur la base du diagnostic territorial, le projet de territoire déclinera cinq axes

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale



transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;

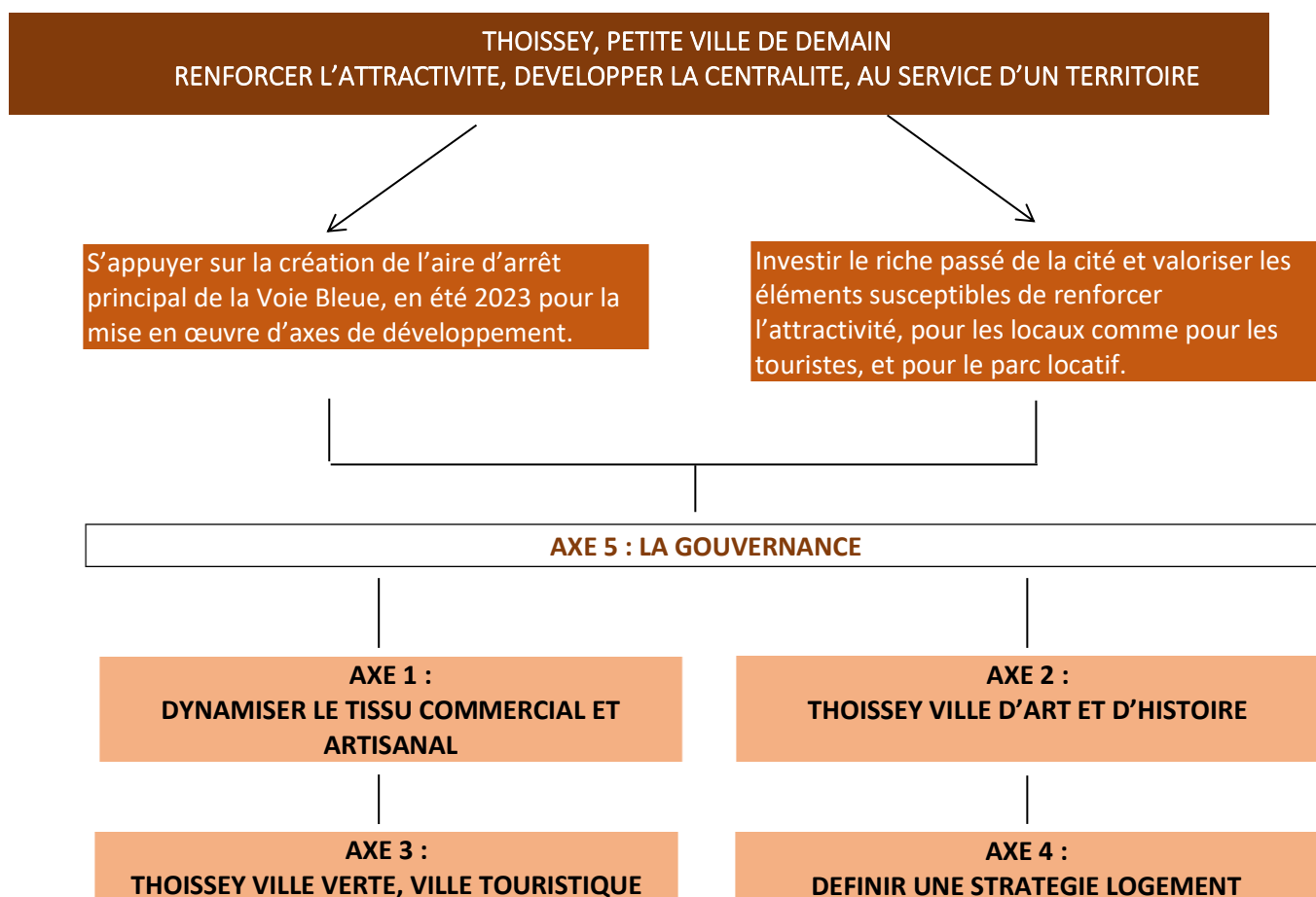
- De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Article 3 – Les orientations stratégiques



Article 4 – Le plan d’action

Le plan d’action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l’ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d’action sont examinées et validées au fil de l’eau par le comité de projet, sans nécessité d’avenant de la présente convention.

Sur la base du diagnostic territorial, le projet de territoire déclinera cinq axes du plan d’action.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d’action du CRTE du territoire concerné.

L’inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l’ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d’année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l’ANCT.

4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d’action. Les projets feront l’objet d’un travail spécifique de maturation afin d’être proposés au plan d’action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d’exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d’entraînement.

Article 5 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l’ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l’Ademe...), services déconcentrés de l’Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d’urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s’engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.



6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de Thoisse assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune de Thoisse signataire s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La commune de Thoisse signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme

PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière figure en annexe 2.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*
- *Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;*
- *Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du programme ;*
- *L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.*

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme



Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en première page de la présente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée sur le site internet de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Lyon à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Lyon.

Signé à xxxx le xxx



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Définition des axes stratégiques

Annexe2 – Maquette financière

Annexe 3 – Fiches action



ANNEXE I A LA CONVENTION

PETITES VILLES DE DEMAIN

THOISSEY

I. Présentation sommaire de la ville et de ses habitants

Au pied du Beaujolais, aux confins du département de l'Ain, Thoissey développe un petit territoire de 134 hectares, qui accueille 1 741 habitants. La commune a connu une très forte évolution de sa population entre 2007 et 2017 (près de 20 %), marquée par une forte hausse de la tranche d'âge des 45-59 ans. C'est une population globalement plus âgée que dans le reste du département de l'Ain, où les plus de 75 ans sont fortement représentés à travers un centre hospitalier réunissant plusieurs unités d'accueil de personnes âgées dépendantes.

| | 2007 | % | 2012 | % | 2017 | % |
|--------------------|-------|------|-------|------|-------|------|
| Ensemble | 1 477 | 100 | 1 589 | 100 | 1 741 | 100 |
| 0 à 14 ans | 221 | 15 | 254 | 16 | 280 | 16.1 |
| 15 à 29 ans | 310 | 21 | 333 | 20.9 | 340 | 19.5 |
| 30 à 44 ans | 264 | 17.9 | 268 | 16.9 | 253 | 14.5 |
| 45 à 59 ans | 229 | 15.5 | 224 | 14.1 | 313 | 18 |
| 60 à 74 ans | 194 | 13 | 220 | 13.8 | 239 | 13.7 |
| 75 ans et + | 259 | 17.6 | 290 | 18.3 | 316 | 18.1 |

Thoissey constitue avec Saint-Didier-sur-Chalaronne un bassin de vie de neuf communes (Bey, Garnerans, Illiat, Mogneneins, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Thoissey, Dracé), auxquelles on peut ajouter les communes très limitrophes de Saône-et-Loire, Saint-Romain-des-Iles et Saint-Symphorien-d'Ancelles. La population de ces onze communes représente 11 404 habitants, qui gravitent sur un pôle central Thoissey-Saint-Didier-sur-Chalaronne.

La polarité de ces deux communes est soulignée par le SCOT Val de Saône-Dombes, qui les classe au rang 1 de centralité avec trois autres communes de son territoire.

La commune de Thoissey dispose d'un PLU signé en 2009, que l'actuelle municipalité souhaite réviser.

L'emploi et l'activité économique et commerciale

Thoissey et Saint-Didier centralisent ensemble 1 555 emplois (source : INSEE).

La présence à Thoissey du centre hospitalier Ain Val de Saône, qui compte plusieurs EHPAD, une unité Alzheimer et un accueil de jour, renforce la centralité de la commune et son attractivité en terme. Son collège joue le même rôle, ainsi qu'à plus faible échelle les services du Trésor Public, de la Poste, de la Gendarmerie Nationale, le tissu commercial et artisanal dense, et le centre social-MJC intercommunal qui réunit 800 adhérents dont 20 % seulement résident la ville de Thoissey, les 80 % donc la grande majorité venant de la communauté de communes Val de Saône-Centre et des communes de l'Ain, du Rhône et de la Saône-et-Loire dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres (source : centre social-MJC).

De même, le laboratoire d'analyses médicales opère une attractivité intéressante sur les populations des communes

environnantes, et depuis 2018, la maison pluridisciplinaire de santé contribue, avec ses cabinets infirmiers, dentaires, de pédicure-podologie, d'orthophoniste et médicaux, à augmenter les flux, au-delà même du bassin de vie.

Thoissey a de tout temps été une ville extrêmement commerciale, avec des commerces « d'appel » (fleuriste, horloger, électro-ménager, opticien, pâtissier, vêtements femmes...).

Depuis 2008, la ville a perdu plus d'une dizaine de commerces de proximité.

Un fort taux d'évasion commerciale est enregistré, de 67 %, vers les polarités de Crêches-sur-Saône notamment, ce qui est confirmé par les attractivités relevées dans le cadre du diagnostic et de l'état initial de l'environnement (SCOT Val de Saône-Dombes).

Une population paupérisée

La présence historique à Thoissey d'un bailleur social privé explique le nombre très élevé de logements sociaux (40 %), et le faible niveau de la médiane du revenu disponible par unité de consommation (18 640 € en 2017, source INSEE), parmi les plus basses du département de l'Ain.

La ville compte 30 % de familles monoparentales et 14,2 % de taux de chômage, l'une et l'autre de ces données en très net décalage au regard des indicateurs départementaux. Seule 28.9 % de la population est propriétaire de son logement.

Le niveau d'études des Thoisseyennes et Thoisseyens est plutôt faible, 30,3 % ne disposant d'aucun diplôme, 35.40 % d'un diplôme de type BEPC, CAP, BEP ou équivalent. Seuls 18 % sont diplômés de l'enseignement supérieur (source INSEE).

Un territoire géographique enclavé, urbanisé à quasi 100 % de ses possibilités

2/3 des 134 hectares de la commune figurent en zone rouge du PPRI commun avec Saint-Didier-sur-Chalaronne et en zone naturelle protégée du PLU. La densité de population est de 1 299 habitants au kilomètre carré. Les réserves foncières en zone constructible sont très rares et pour la plupart, appartiennent à des propriétaires privés. En matière d'extension, aucune possibilité ne s'offre à Thoissey qui doit compter, pour l'évolution de sa population, sur la valorisation du patrimoine bâti, privé ou public, déjà existant. 10,8 % des logements sont vacants, et pourraient faire l'objet d'une incitation forte à réhabilitation.

Une fragilité sur le plan sanitaire : la désertification médicale

Si la Maison Pluridisciplinaire de Santé de Thoissey est largement pourvue en terme de dentistes et infirmiers, il n'en va pas de même pour les médecins (un seul y exerce à l'heure actuelle), et pour les kinésithérapeutes (un seul également). Les populations nouvelles ne peuvent fréquenter le médecin local, qui n'est pas en mesure d'accueillir de nouveaux patients, et la phase de rétablissement de pathologies simples comme les entorses n'est plus accompagnée par les kinésithérapeutes qu'après un délai d'attente extrêmement long.

De fortes fonctions de centralité

Le centre hospitalier Ain Val de Saône, la maison pluridisciplinaire de santé, le laboratoire d'analyses médicales, la Poste, le Trésor Public, la Gendarmerie, renforcent évidemment la fonction de polarité de Thoissey, de même que le tissu commercial qui compte quelques activités « d'appel » évoquées plus haut.

Parallèlement, la ville accueille historiquement une Maison de Jeunes et de la Culture devenue centre social-MJC en 2014, qui réunit 800 adhérents dont 20 % seulement sont Thoisseyen(ne)s.

Dans le cadre de ce centre social-MJC, la Mission Locale Jeunes, la CARSAT, la CAF, l'Épicerie Solidaire de Trévoux... animent des permanences hebdomadaires durant lesquelles ils reçoivent des usagers résidant les communes alentours.

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale du centre social-MJC joue un rôle d'accompagnement aux difficultés sociales et économiques des populations. Elle a ainsi traité plus de 350 dossiers individuels entre 2020 et fin 2022, dans des domaines tels que les droits à la retraite, les dossiers CAF, les demandes de carte grise, les relations avec la CPAM ou avec la MDPH, les difficultés d'accès aux actions dématérialisées... Cette salariée du centre social exerce également une mission d'écrivain public, dans les relations avec les administrations ou dans le cadre de démarches de recherche d'emploi (aide à la rédaction de lettres de motivation ou de CV). Les personnes qui la consultent et sollicitent des entretiens individuels sont originaires de Thoissey, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Mogneneins, Illiat, Chaleins, Montceaux, Montmerle, Belleville et Pont-de-Vaux. Un conseiller numérique, inscrit dans le dispositif « France Services », est basé au centre social et joue lui aussi un rôle indéniable de soutien auprès des populations.

Dans un autre registre, le centre de loisirs et les animations en direction des jeunes de 13 à 18 ans exercent une attractivité forte, sur une vingtaine de communes alentours, dans l'Ain, le Rhône et la Saône-et-Loire.

En matière de tourisme et de loisirs, Thoissey a toujours joué un rôle important, du fait notamment, pour les populations du territoire, de sa piscine municipale, ouverte en juin (pour les scolaires et le tout public), juillet et août (pour le tout public).

Au sens de la définition du bassin de vie telle que dessinée par l'INSEE, Thoissey et Saint-Didier réunissent plus de 28 des 36 équipements intermédiaires (police-gendarmerie, trésorerie, banques, pompes funèbres, école de conduite, vétérinaire, pressing et laverie automatique, supermarché (moyenne surface), librairie-papeterie-journaux, magasin de vêtements, magasin d'électroménager, horlogerie-bijouterie, magasin d'optique, station service, école maternelle, école élémentaire, collège, sage-femme, orthophoniste, pédicure-podologue, psychologue, laboratoire d'analyses médicales, ambulances, hébergements pour personnes âgées, services d'aide pour personnes âgées, salle de sport, bassin de natation (saisonnier), skate park) et l'ensemble de la gamme des équipements de proximité.

La densité moyenne exceptionnelle de 1 299 habitants au kilomètre carré fait de Thoissey une petite ville extrêmement urbanisée, aux contours très nets, délimitée par la Saône à l'Ouest, et ceinte par la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Thoissey a de tout temps été un centre actif et dynamique, d'un point de vue artistique et culturel mais aussi commercial et patrimonial. Au fil du temps, son aura s'est cependant émoussée, son dynamisme s'est éteint, ses commerces fort nombreux encore jusqu'à la fin des années 2000 ont pour beaucoup baissé le rideau.

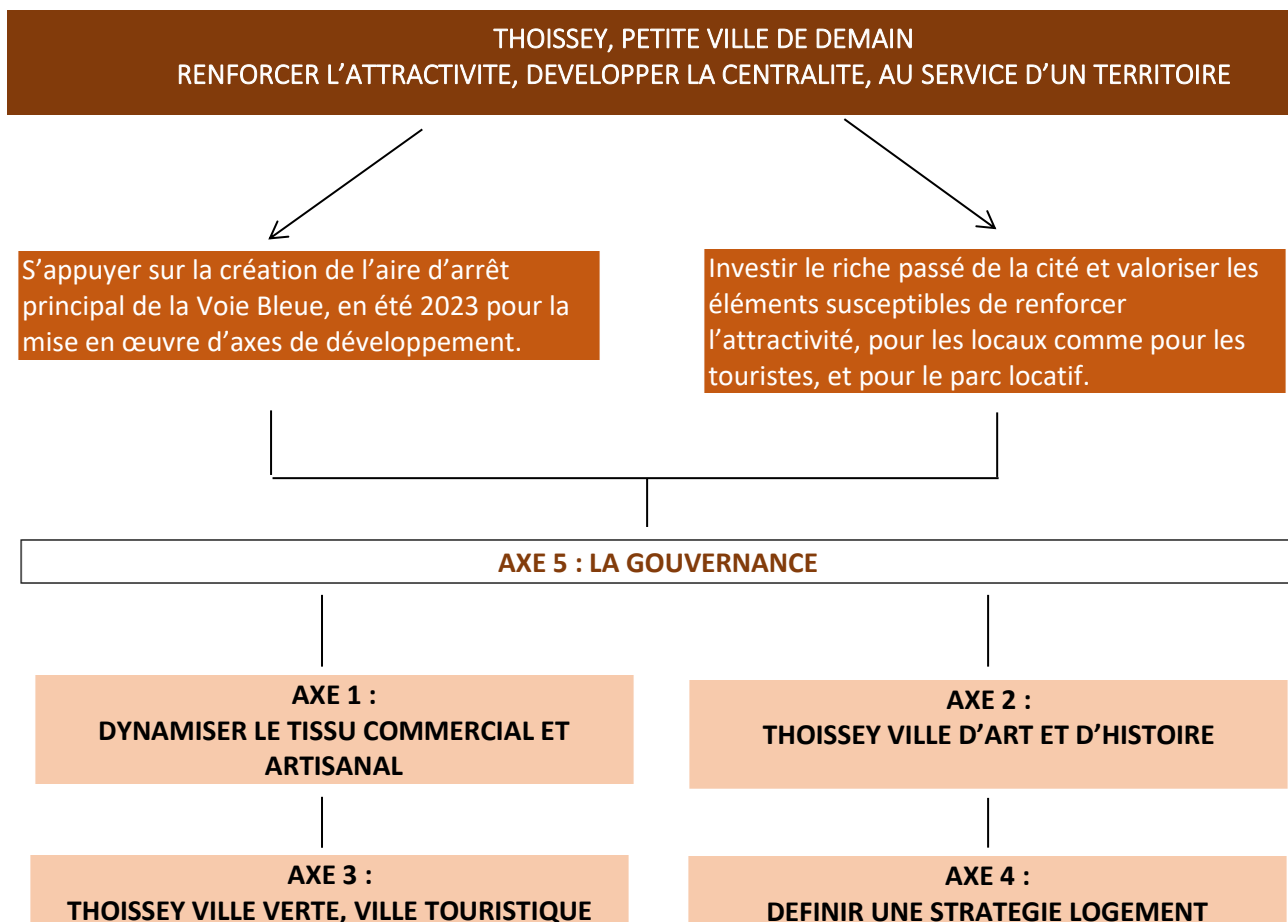
Une politique globale de revitalisation s'impose, que l'équipe municipale élue en 2020 a d'ores et déjà dessinée.

II. Petites Villes de Demain, une opportunité au service d'un projet de territoire

Dans le cadre de la labellisation « Petites Villes de Demain », Thoissey a développé un projet en cinq axes :

- Les axes 1, 2 et 3 concernent la revitalisation du centre-ville. Ils s'articulent autour de la colonne vertébrale qu'est la Voie Bleue, le long des berges de Saône, et de la volonté des élus de s'appuyer sur cette opportunité à audience internationale pour capter une population touristique nouvelle en la dirigeant d'Ouest en Est, de la Saône à Thoissey puis aux communes environnantes, par le biais d'un ambitieux projet de création de cheminements en mode doux et de développement d'une stratégie touristique patrimoniale, festive, muséale et artistique.
- Dans une ville à la densité démographique extrêmement élevée, la qualification ou la requalification du logement, notamment locatif demeure une priorité, de même que la stratégie relative à la nécessaire mixité sociale au regard du pourcentage de logements sociaux. Tel est l'objet de l'axe 4.
- La participation de la population aux orientations données à la politique de la ville est primordiale. C'est l'axe 5.

LA STRATEGIE SCHEMATIQUE DE REVITALISATION



Thoissey est engagée dans plusieurs fiches actions du CRTE et du PCAET.

AXE N° 1 DYNAMISER LE TISSU COMMERCIAL ET ARTISANAL

La stratégie

De 2008 à 2020, le nombre de commerces de la Ville de Thoissey s'est considérablement réduit.

La grande rue notamment, qui comptait quelque quarante enseignes jusqu'en 1990, s'est peu à peu transformée pour perdre, dans la dernière décennie, une douzaine d'activités dont notamment en 2019, deux boulangeries coup sur coup.

Pour autant, 90 % du chiffre d'affaires des commerces thoisseyens est constitué des dépenses des ménages d'une grande partie des communes Val de Saône-Centre (source CCI de l'Ain), c'est à dire de 12 communes sur 15, les communes de Francheleins, Lurcy et Messimy-sur-Saône ayant des zones d'attraction différentes.

Cependant, ce chiffre d'affaires ne représente que 17 % de l'ensemble des dépenses des ménages, qui s'élèvent chaque année à environ 84 millions d'euros.

Il convient en conséquence de définir une stratégie de communication et de valorisation des commerces destinée à regagner des parts de marché sur les dépenses réalisées par les ménages en dehors du périmètre de Thoissey et Saint-Didier-sur-Chalaronne, voire même en dehors du périmètre de la communauté de communes Val de Saône-Centre.

Le plan d'action

- un inventaire exhaustif des commerces vacants,
- la recherche de commerçants sur des activités d'appel, non concurrentielles, proposant des produits différenciés,
- la mise en relation sur un mode pro-actif de l'offre et de la demande, en créant si nécessaire la synergie,
- l'accompagnement à la mise en oeuvre d'ambiances particulières et spécifiques,
- la cartographie numérique de l'ensemble des activités commerciales de la commune,
- la présence sur les réseaux sociaux via notamment une page dédiée au tissu commercial et artisanal,
- la mise en oeuvre d'événements décalés et insolites, mais aussi festifs, destinés à promouvoir la Ville tout autant que son tissu commercial,
- la contribution à la création d'une nouvelle union commerciale et artisanale
- la création d'un marché estival le dimanche matin
- la mobilisation du manager du commerce.

AXE N° 2 THOISSEY, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

La stratégie

La notoriété de Thoissey a de tous temps dépassé les simples limites départementales et régionales.

Seconde ville de la principauté de Dombes sous les Bourbon, Thoissey a été richement dotée par la Grande Mademoiselle, cousine de Louis XIV, et par le Duc du Maine, fils illégitime du Roi Soleil.

Tous deux ont délivré à la petite ville des lettres patentes permettant, à titre d'exemple, la construction d'un collège royal où des personnalités telles que Gastier (inventeur de l'homéopathie), Claude Bernard ou encore l'aquafortiste Charles Pinet et le général Marchand, héros de la guerre de 14-18, ont été élèves.

De ce collège, Thoissey ne conserve aujourd'hui que quelques souvenirs mobiliers épars, qu'elle s'efforce de mettre en valeur et de promouvoir.

De l'Hôtel Dieu Thoissey conserve plus de traces : une apothicairerie et une chapelle classée, et du mobilier remarquable inscrit à l'ISMH.

Parallèlement, la fondation d'un Couvent des Ursulines en 1666 a hissé Thoissey plus haut encore en terme de notoriété, tandis que les fêtes et foires des siècles suivants, très nombreuses, son port sur la Saône, ses marchés, son canal jusqu'au centre du village... ont contribué à transformer la petite bourgade en cité prospère, ceinte de murs.

L'église de Thoissey abrite par ailleurs sept tableaux du peintre Daniel Sarrabat, inscrits à l'Inventaire Supplémentaires des Monuments Historiques.

L'ambition de la municipalité élue en mars 2020 est de développer une identité nouvelle pour la Ville de Thoissey, en partie assise sur les résurgences de son riche passé.

"Thoissey ville d'art et d'histoire" est un projet d'envergure, qui nécessitera la mobilisation de moyens financiers conséquents, une volonté politique forte de valoriser les atouts existants et de créer de nouvelles formes d'attractivité pour la commune.

Le plan d'actions

S'appuyer sur la Voie Bleue, véritable colonne vertébrale du projet «Petites Villes de Demain », et sur la présence de l'eau dans la cité, pour créer un parcours patrimonial et artistique, via un plan d'actions passant par :

- la restitution au public des galeries du grand cloître des Ursulines (XVIIe siècle), via l'acquisition foncière de trois parcelles et la création d'un jardin public,
- l'animation de l'espace muséal et culturel du Cellier des Ursulines, via l'organisation d'expositions temporaires d'artistes professionnels, en parallèle avec l'exposition permanente relatant les riches heures de Thoissey,
- la restauration et l'ouverture au public de la petite chapelle du clos de l'Hôpital (XVIIIe siècle),
- la création d'une route de l'abbé Tacconnet, peintre du XIXe siècle dont les œuvres, sur trois départements d'Auvergne Rhône-Alpes et un de Bourgogne-Franche-Comté, sont reconnues comme une illustration majeure de la décoration religieuse en chapelles, couvents, églises... Thoissey compte deux chapelles ornées de fresques de l'abbé Tacconnet.

- la mise en place d'un volet patrimonial et d'une charte chromatique, règlements d'urbanisme complémentaire du PLU, pour éviter les réhabilitations déqualifiantes du bâti ancien,
- l'inscription de plusieurs édifices historiques, et définir un Périmètre des Abords qui permette la protection du centre historique ancien,
- la création de deux itinéraires touristiques et d'un jeu pour enfants, au cœur même de la Ville, mettant en valeur éléments remarquables de l'architecture et de l'environnement,
- la valorisation des festivals de rue, « Les Fanfarons » et « Les Toiles Vagabondes »,
- le renforcement de la présence de l'art en paysage, via l'implantation d'œuvres artistiques en plein air.

AXE N° 3 THOISSEY VILLE TOURISTIQUE ET VILLE VERTE

La stratégie

Il s'agit d'un élément important du développement de Thoissey.

Dans la première moitié du XXe siècle, le camping de Thoissey, les fêtes des Roses, l'hôtel-restaurant du Chapon Fin (où Albert Camus passa sa dernière nuit) et l'hippodrome de la ville ont fait vivre l'aura thoisseyenne bien au-delà des frontières du département.

Dans les années 60, ce sont les concerts tête d'affiche (Johnny Halliday, Sylvie Vartan, les Chaussettes Noires, Michel Polnareff...) qui ont contribué à ce rayonnement.

Au début des années 2000 encore, Thoissey était réputée pour son camping de 15 hectares en bord de Saône, qui attirait de très nombreux touristes. Le développement en 1982, à l'initiative de la Maison des Jeunes et de la Culture, d'une base nautique et sportive à destination d'enfants et de jeunes de la France entière a renforcé le caractère touristique de la Ville. Cette base nautique a été labellisée par la région Rhône-Alpes en qualité de base pilote au même titre que La Plagne, par exemple, tandis que la Ville de Thoissey obtenait le classement "commune touristique".

Le plan d'actions

Toujours en parallèle à la création de la Voie Bleue et dans le cadre du label « commune touristique »

- restituer à la Ville ses prérogatives de propriétaire du camping de Thoissey, vendu à bail commercial en 2019, de telle sorte que les élus retrouvent capacité à orienter et développer le site.
- dès lors, améliorer les équipements (réfection et modernisation d'un bloc sanitaire, achat d'hébergements insolites...)
- moderniser les installations de la piscine municipale, vieillissante.
- la doter de jeux aquatiques pour les enfants.
- valoriser les équipements sportifs existants, propriété du centre social-MJC, en conventionnant avec l'association pour une mise à disposition du public des parcours d'accrobranche, des canoës, des kayaks, des vélos...
- aider au développement du port et de la halte fluviale.

Pour l'axe « Thoissey ville verte engagée dans la transition écologique » (Thoissey est labellisée station verte)

- décliner un maillage territorial en mobilité douce depuis la Voie Bleue jusqu'au centre-ville, puis vers l'Est en direction de Saint-Didier-sur-Chalaronne via un linéaire créé le long du bief des Echudes.
- valoriser les cheminements doux
- valoriser l'arboretum du parc municipal
- désartificialiser les espaces en créant des revêtements perméables aux eaux pluviales
- planter des jachères fleuries et des arbres à fruit dans un souci de protection des espèces menacées
- mettre en œuvre un pedibus scolaire
- œuvrer à la création d'un Repair Café aux côtés du Syndicat Mixte Intercommunal des Ordures Ménagères Veyle Saône et du centre social MJC.
- rénover les bâtiments publics pour atteindre une baisse de consommation énergétique de l'ordre de 40 % à l'échéance 2026.

AXE N° 4 DEFINIR UNE STRATEGIE DU LOGEMENT ET FAVORISER LA MIXITE SOCIALE

La stratégie

Avec 40 % de logements sociaux et 30 % de familles monoparentales, la population de Thoissey se paupérise. Parallèlement, de nombreuses surfaces locatives restent vacantes, notamment dans les étages supérieurs des commerces. Le bâti ancien est par ailleurs très souvent l'objet de réhabilitation déqualifiantes. La Ville est enfin propriétaire de bâtis anciens inutilisés et vacants, pour lesquels elle ne développe aucun projet à court ou moyen terme. Il convient de mettre en œuvre une politique du logement qui favorise la mixité, requalifie le bâti ancien, lutte contre l'habitat indigne de plus en plus nombreux.

Le plan d'actions

- s'appuyer sur l'expertise du CAUE de l'Ain pour la mise en œuvre d'un volet patrimonial du règlement d'urbanisme et la création d'une charte chromatique visant tous deux à la réhabilitation qualitative du bâti ancien.
- mettre en œuvre une incitation financière à la restauration des façades, sous forme de subventions d'accompagnement.
- restaurer l'ensemble du parc locatif dont est propriétaire la ville de Thoissey (25 logements) dans une démarche qualitative.
- contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie du logement locatif en proposant aux locataires de logements sous-

occupés du bailleur social local d'être relogés dans des appartements sous maîtrise communale.

- reconquérir les logements vacants, notamment situés en étages des commerces, et accompagner leurs propriétaires vers des rénovations qualitatives pour favoriser la mixité sociale et rééquilibrer le niveau socio-économique de la population.
- mettre en vente les locaux inusités, vieillissants et vacants, dont la ville est propriétaire, aux fins de leur remise sur le marché locatif.
- favoriser l'accession à la propriété dans de petits immeubles pouvant faire l'objet d'une restauration qualitative.
- instruire la possibilité de mise en œuvre d'un « permis de louer ».

AXE N° 5 LA GOUVERNANCE

Elle s'exerce à l'aide de deux outils que sont la communication et la concertation.

Chaque semaine, les Thoisseyens reçoivent par voie de mail, d'affichage ou de publication Facebook, le compte-rendu de l'activité de leurs élus pour la semaine écoulée.

Ils sont concertés à chaque projet d'envergure (par exemple, le déplacement d'un parking aux fins de créer la phase 1 du cheminement en mode doux le long des Echudes).

Depuis la fin de la neuvième vague de Covid, des réunions publiques leur sont proposées par quartier.

Ils peuvent interpeller les élus par voie de Messenger, avec une réponse sous un maximum de deux jours, sauf cas d'un dossier particulièrement épineux.

Les partenaires du label « Thoissey, petite ville de demain ».

L'Etat (DDT)
La communauté de communes Val de Saône-Centre
Le centre social « L'Embarcadère »
L'association des Amis du Vieux Thoissey et ses Environs
Le CAUE de l'Ain
La Fondation du Patrimoine
La Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français
La population
L'UDAP
La Banque des Territoires

MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE ET LA VILLE DE THOISSEY

ANNEXE 2

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

| Action | Titre | Maître d'ouvrage (MO) | Montant total | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs (et nom des financeurs) | Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur |
|--------|---|-----------------------|---------------|------------|-----------|--|---|
| 1 | Inventorier les commerces vacants | Mairie | 20 000.00 | 20 000.00 | | | |
| 2 | Animer le tissu commercial | Mairie | 66 411.00 | 26 411.00 | | BDT 20 000.00 en 2021 BDT 20 000.00 en 2022 | |
| 3 | Mettre en œuvre la cartographie numérique des commerces | Mairie | - | | | | |
| 4 | Animer le cœur de ville pour le rendre attractif | Mairie | 20 000.00 | 20 000.00 | | | |
| 5 | Restituer les galeries du grand cloître des Ursulines | Mairie | 290 000.00 | 153 000.00 | 48 000.00 | 89 000.00 | |

| Action | Titre | Maître d'ouvrage (MO) | Montant total | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs (et nom des financeurs) | Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur |
|--------|---|-----------------------|---------------|-----------|-----------|--|---|
| 6 | Animer l'espace culturel, office de tourisme-cellier des Ursulines | Mairie | 3 000.00 | 3 000.00 | | | |
| 7 | Assurer la sauvegarde de la chapelle du clos de l'Hôpital | Mairie | 183 500.00 | 64 967.00 | 32 054.00 | Aura 39 000.00 CD 01 43 479.00 Sauvegarde Art Français 4 000.00 En attente 10 000 € souscription Fondation du Patrimoine | Validé Validé Validé En cours |
| 8 | Mise en place d'un volet patrimonial du PLU et d'une charte chromatique | Mairie | 10 000.00 | 10 000.00 | | | |
| 9 | Création de deux itinéraires touristiques et patrimoniaux | Mairie | 12 000.00 | 12 000.00 | | | |
| 10 | Création d'un jeu de piste patrimonial à destination des enfants | Mairie | 1 500.00 | 1 500.00 | | | |
| 11 | Renforcer et accompagner deux festival artistiques créés par la Ville ou en partenariat avec elle | Mairie | 15 000.00 | 15 000.00 | | | |
| 12 | Arts en paysage | Mairie | 15 000.00 | 15 000.00 | | | |
| 13 | Contribuer au développement du camping de Thoisse | | | | 2021 | | |

| Action | Titre | Maître d'ouvrage (MO) | Montant total | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs (et nom des financeurs) | Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur |
|--------|--|-----------------------|---------------|------------|------------|--|---|
| 14 | Moderniser les installations de la piscine municipale | | | | | | 2021-2022 |
| 15 | Accompagner le développement du port de plaisir et de la halte fluviale | | | | | | 15 000 € prévus en 2024 et 15 000 € prévus en 2025 |
| 16 | Décliner un maillage territorial en mode doux depuis la Voie Bleue jusqu'au centre ville | Mairie | 120 000.00 | 120 000.00 | En attente | En attente | En attente |
| 17 | Rénovation énergétique des bâtiments publics | Mairie | 100 000.00 | 43 610.00 | 26 390.00 | 30 000.00 | En attente |
| 18 | Incitation financière à la rénovation des façades | Mairie | 10 000.00 | 10 000.00 | - | - | - |
| 19 | Lutter contre les logements sociaux sous-occupés | Mairie | 30 000.00 | 30 000.00 | - | - | - |
| 20 | Restaurer qualitativement les logements dont la ville est propriétaire | Mairie | | | | | Inclus dans le cadre de l'action 19 |
| 21 | Restituer au marché de l'immobilier les friches industrielles | Mairie | - | - | - | - | - |
| 22 | Mettre en œuvre un permis de louer | | | | | | 2025 |
| 23 | Etude de mobilité | CCVSC01 | 64 278.00 | 21 428.50 | - | Aura AACT-AIR | 7 875.00 34 974.50 |

| Action | Titre | Maître d'ouvrage (MO) | Montant total | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs (et nom des financeurs) | Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur |
|--------|---|-----------------------|---------------|------------|---------------------------------------|--|---|
| 24 | Actions pour l'efficacité énergétique du gymnase de Thoisy dans le cadre du programme Actee 2 | CCVSC01 | 24 187.00 | 16 099.75 | 1 031.25 7 056.00 (AMI Sequoia) | | 1 031.25 7 056.00 |
| 25 | Aménagement de la Véloroute Voie Bleue le long du chemin de halage | CCVSC01 | 2 372 719.00 | 150 976.00 | 220 053.00 | Aura CD 01 Europe | 575 051.00 556 075.00 475 111.00 |

| Total crédits Etat sollicités par type de crédits | Plan de relance | FNADT | DETR | DSIL | Volet territorial du CPER | Autres (préciser) |
|---|-----------------|-------|------|------|---------------------------|-------------------|
| | | | | | | |

FICHE ACTION N° 1

INVENTORIER LES COMMERCES VACANTS

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Dynamiser le tissu commercial et artisanal |
| Action nom | Inventaire des commerces vacants |
| Action n° | 1 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoisy – Gestion Interne |
| Description de l'action | Dresser un inventaire exhaustif des surfaces commerciales vacantes et créer un annuaire des propriétaires, aux fins d'agir pour le retour des locaux sur le marché locatif commercial. |
| Partenaires | Les propriétaires des locaux commerciaux vacants. |
| Dépenses prévisionnel/définitif | La Ville de Thoisy, en relation partenariale pro-active avec les propriétaires de locaux vacants, les incite fortement à accepter de les remettre sur le marché locatif. Pour ce faire, elle accompagne les commerçants en étant présente aux baux locatifs à hauteur d'un budget annuel de 20 000 €, soit 4 commerces ouverts par an, bénéficiant chacun de 5 000 € d'accompagnement locatif. |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Plan de financement porté à 20 000 € par an de 2021 à 2026 soit 120 000 € de locations immobilières. |
| Calendrier | L'ambition est que le tissu commercial et artisanal local soit à nouveau totalement pourvu en 2026, à l'issue du mandat, soit 20 commerces créés. |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRTE – Accompagnement « Manager du Commerce » par la Banque des Territoires. |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de commerces ouverts et durée de vie de ces commerces. |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Un renforcement très net de l'attractivité de la Ville, avec l'arrivée de nouveaux commerces de dessert. |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 2

ANIMER LE TISSU COMMERCIAL

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Dynamiser le tissu commercial et artisanal |
| Action nom | Animer le tissu commercial |
| Action n° | 2 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoisy – Gestion Interne |
| Description de l'action | Mobiliser les énergies du tissu commercial et artisanal, aider à la réouverture des commerces vacants, suppléer l'absence d'union commerciale et artisanale par la création d'événements commerciaux insolites et décalés, grâce au recrutement d'un manager du commerce. |
| Partenaires | La banque des Territoires |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Sur deux ans, salaire de l'agent recruté : 66 405.36 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Subvention de la Banque des Territoires pour deux ans : 40 000 € |
| Calendrier | 2021-2023 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRTE – Accompagnement « Manager du Commerce » par la Banque des Territoires. |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de commerces ouverts et durée de vie de ces commerces. Nombre d'événements créés et nombre de participants |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Un renforcement très net de l'attractivité de la Ville. |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 3

CARTOGRAPHIER NUMÉRIQUEMENT LES COMMERCES

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Dynamiser le tissu commercial et artisanal |
| Action nom | Mettre en œuvre la cartographie numérique des commerces |
| Action n° | 3 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoisy – Gestion Interne |
| Description de l'action | <p>Mettre en œuvre une cartographie numérique des commerces anciens et nouveaux, à destination de celles et ceux qui utilisent les cartes numériques, et développer une présence accrue des enseignes sur Internet, via les réseaux sociaux Facebook, Instagram et TikTok.</p> <p>Formation des commerçants à l'usage de ces réseaux, pour une visibilité accrue sur les réseaux sociaux.</p> |
| Partenaires | La Banque des Territoires |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Partie du cout du poste du Manager du Commerce |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Coût interne intégré dans le coût de poste du manager du commerce |
| Calendrier | 2020-2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRTE – Accompagnement « Manager du Commerce » par la Banque des Territoires. |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Augmentation de la clientèle, et du nombre d'abonnés sur les pages des réseaux sociaux. |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Un renforcement très net de l'attractivité de la Ville. |
| Annexes | |



FICHE ACTION N° 4

ANIMER LE CŒUR DE VILLE POUR LE RENDRE ATTRACTIF

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Dynamiser le tissu commercial et artisanal |
| Action nom | Animer le cœur de ville pour le rendre attractif |
| Action n° | 4 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoissey – Gestion Interne |
| Description de l'action | Créer des événements festifs décalés et insolites pour renforcer l'attractivité du cœur de ville : opération « Fête des Mères », opération « Saint-Valentin », Marché de Noël sur trois jours, création d'un marché estival musical. |
| Partenaires | AJC centre social MJC Sou des Ecoles |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Dépenses annuelles : 20 000 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Fonds propres de la Ville de Thoissey : 20 000 € |
| Calendrier | 2020-2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de personnes touchées par les opérations « commerciales ». |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Un renforcement très net de l'attractivité de la Ville. |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 5

RESTITUER LES GALERIES DU GRAND CLOÎTRE DES URSULINES

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Thoissey, ville d'art et d'histoire |
| Action nom | Restituer les galeries du grand cloître des Ursulines |
| Action n° | 5 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoissey |
| Description de l'action | Mettre en œuvre l'acquisition foncière des parcelles privées où se situent les vestiges du grand cloître des Ursulines, et les ouvrir à la visite après restauration pour renforcer l'attractivité touristique de Thoissey |
| Partenaires | Programme LEADER Conseil Départemental Région AURA DETR |
| Dépenses prévisionnel/définitif | 2023 : 290 000 € HT (travaux de restauration de la galerie Sud) |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Programme LEADER sur acquisition de parcelles (180 000 €) : 50 000 € AURA : 39 000 € Conseil Départemental : 50 000 € DETR : 48 000 € Thoissey autofinancement : 153 000 € |
| Calendrier | 2023-2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de visiteurs |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Un renforcement très net de l'attractivité de la Ville. |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 6

ANIMER LE CELLIER DES URSULINES

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Thoissey, ville d'art et d'histoire |
| Action nom | Animer l'espace culturel, office de tourisme – cellier des ursulines |
| Action n° | 6 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoissey |
| Description de l'action | Créer une exposition permanente sur le passé de Thoissey (deuxième ville de la principauté de Dombes après Trévoux au XVIIe siècle), et installer des expositions temporaires permettant de valoriser le travail d'artistes locaux, au rythme d'une par trimestre. |
| Partenaires | Amis du Vieux Thoissey et ses Environs AJC centre social-MJC Office de Tourisme Val de Saône Centre Elus du conseil municipal de Thoissey |
| Dépenses prévisionnel/définitif | 3 000 € par an (communication, vernissages...) |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Ville de Thoissey en autofinancement |
| Calendrier | Récurrente. |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de visiteurs |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Un renforcement très net de l'attractivité de la Ville. |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 7

ASSURER LA SAUVEGARDE ET LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE DU CLOS DE L'HÔPITAL

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Thoissey ville d'art et d'histoire |
| Action nom | Assurer la sauvegarde et la restauration de la chapelle du clos de l'Hôpital |
| Action n° | 7 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoissey |
| Description de l'action | Assurer le sauvetage de la petite chapelle du clos de l'hôpital, édifice du XVIIIe siècle orné de peintures de l'abbé Tacconnet, du XIXe siècle. Ouvrir cette chapelle au public. |
| Partenaires | Amis du Vieux Thoissey et ses Environs. Fondation du Patrimoine Conseil Départemental de l'Ain Région Aura DETR |
| Dépenses prévisionnel/définitif | 183 500 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Région Aura : 39 000 € DETR : 32 054 € Conseil Départemental : 43 794 € Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français : 4 000 € Souscription en cours de la Fondation du Patrimoine (10 000 € visés) Ville de Thoissey : 54 652 € |
| Calendrier | 2023-2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Inscription au titre de la protection des monuments historique en cours en lien avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques. |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de visiteurs |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Un renforcement très net de l'attractivité de la Ville. |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 8

MISE EN ŒUVRE D'UN VOLET PATRIMONIAL DU PLU ET D'UNE CHARTE CHROMATIQUE

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Thoissey ville d'art et d'histoire |
| Action nom | Mise en place d'un volet patrimonial du PLU et d'une charte chromatique |
| Action n° | 8 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoissey |
| Description de l'action | <p>Mise en place d'un volet patrimonial et d'une charte chromatique, règlements d'urbanisme destinés à éviter les restaurations et réhabilitations déqualifiantes du bâti ancien. Dans ce cadre, projet d'extension du périmètre des abords pour asseoir juridiquement le volet patrimonial du PLU. Prescription de l'avis du CAUE de l'Ain pour la charte chromatique.</p> <p>Mise en œuvre potentielle d'une Zone de Présomption de Prescription Archéologique après la découverte en 2022 de vestiges gallo-romains. Extension du PDA en cours à la suite de l'inscription le 2 mars 2023 d'un nouveau bâtiment au titre de la protection des monuments historiques</p> |
| Partenaires | <p>CAUE de l'Ain</p> <p>UDAP dans le cas des habitations situées dans le périmètre des abords.</p> |
| Dépenses prévisionnel/définitif | 10 000 € par an pour les rénovations de façade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Ville de Thoissey : 10 000 € annuels |
| Calendrier | Récurrente 2020-2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Requalification du bâti en centre ville. |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Attractivité visuelle et embellissement de la Ville. |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 9

CREER DEUX ITINERAIRES TOURISTIQUES

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Thoissey ville d'art et d'histoire |
| Action nom | Création de deux itinéraires touristiques et patrimoniaux |
| Action n° | 9 |
| Statut | Achevée |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoissey |
| Description de l'action | <p>Création de deux itinéraires touristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'un composé de 16 panneaux, touchant aux éléments patrimoniaux et architecturaux de la Ville. - L'autre composé de 15 panneaux touchant aux « Illustres » ayant vécu à Thoissey. |
| Partenaires | Amis du Vieux Thoissey et ses Environs CAUE de l'Ain |
| Dépenses prévisionnel/définitif | 12 000 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Ville de Thoissey : 12 000 € |
| Calendrier | Achevée |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de visiteurs |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Développer l'attractivité touristique et patrimoniale de la Ville |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 10

CREATION D'UN JEU DE PISTE POUR LES ENFANTS

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Thoissey ville d'art et d'histoire |
| Action nom | Création d'un jeu de piste patrimonial à destination des enfants de 6 à 12 ans |
| Action n° | 10 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoissey |
| Description de l'action | Création d'un jeu de piste pour les enfants de 6 à 12 ans, dans les rues de Thoissey, sur les traces du passé prestigieux de la Ville et des espaces artistiques créés. |
| Partenaires | Amis du Vieux Thoissey et ses Environs Pâtisserie Delume pour la restitution des réponses au jeu et la remise d'un lot gourmand à chaque enfant. |
| Dépenses prévisionnel/définitif | 1 500 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Ville de Thoissey : 1 500 € |
| Calendrier | Engagée |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre d'enfants ayant participé au jeu |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Développer l'attractivité touristique et patrimoniale de la Ville |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 11

ACCOMPAGNER DEUX FESTIVALS ARTISTIQUES

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Thoissey ville d'art et d'histoire |
| Action nom | Renforcer et accompagner deux festivals artistiques créés par la Ville ou en partenariat avec elle : « Les Fanfarons », d'audience nationale, et « Les Toiles Vagabondes » d'audience régionale |
| Action n° | 11 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoissey |
| Description de l'action | Renforcement et accompagnement du festival national de fanfares festives « Les Fanfarons », qui réunit environ 6 000 visiteurs chaque année, ainsi que 200 musiciens. Développement d'un festival artistique « Les Toiles Vagabondes », consacré à la peinture de plein air dans des propriétés privées habituellement inaccessibles au public, ouvertes pour l'occasion. |
| Partenaires | Amis du Vieux Thoissey et ses Environs Feri'Ain des Fanfarons Commerçants de Thoissey Propriétaires privés de Thoissey |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Pour les Fanfarons : 10 000 € annuel Pour les Toiles Vagabondes : 5 000 € annuels |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Ville de Thoissey : 15 000 € annuels |
| Calendrier | Récurrente |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Appel à projet 2023 de la région AURA pour le développement artistique et culturel en milieu rural, souscrit en 2023, pas de réponse à l'heure de la rédaction de cette fiche. |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de festivaliers |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Développer l'attractivité touristique de la Ville |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 12

ARTS EN PAYSAGE

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Thoissey ville d'art et d'histoire |
| Action nom | Arts en paysage |
| Action n° | 12 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoissey |
| Description de l'action | Favoriser la présence de l'art dans les lieux publics de plein air de la commune, de façon à susciter l'intérêt des visiteurs et à améliorer les espaces. |
| Partenaires | Amis du Vieux Thoissey et ses Environs Artistes professionnels CAUE de l'Ain dans le cadre de sa revue « Arts en Paysage » |
| Dépenses prévisionnel/définitif | 2023 |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Ville de Thoissey : 15 000 € annuels |
| Calendrier | Récurrente |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de visiteurs |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Développer l'attractivité de la Ville |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 13

CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DU CAMPING MUNICIPAL

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Thoissey ville touristique et ville verte |
| Action nom | Contribuer au développement du camping de Thoissey |
| Action n° | 13 |
| Statut | Achevée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoissey |
| Description de l'action | Restituer les prérogatives de la Ville sur le camping en rachetant le bail commercial vendu par la précédente équipe municipale. Investir pour doter le site d'équipements de loisirs et d'hébergements insolites. Restaurer un bloc sanitaire. |
| Partenaires | Ville de Thoissey SAS Green Week |
| Dépenses prévisionnel/définitif | 250 000 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Région Aura : 46 351 € CCVSC : 20 000 € Ville de Thoissey : 186 649 € |
| Calendrier | 2021 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de nuitées enregistrées par l'exploitant du camping municipal. |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Développer l'attractivité touristique de la Ville |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 14

MODERNISER LES INSTALLATIONS DE LA PISCINE MUNICIPALE

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Thoissey ville touristique et ville verte |
| Action nom | Moderniser les installations de la piscine municipale en période post-Covid et renforcer l'attractivité du site |
| Action n° | 14 |
| Statut | Achevée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoissey |
| Description de l'action | Restructurer les vestiaires de la piscine pour supprimer les locaux collectifs au profit de cabines individuelles, augmenter le nombre de douches individuelles et de toilettes, moderniser les installations de traitement de l'eau et créer un espace de jeu dans la patageoire, à destination des petits. |
| Partenaires | Partenaires financiers essentiellement Camping de Thoissey |
| Dépenses prévisionnel/définitif | 163 500 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Région Aura : 29 500 € DETR : 29 500 € Département : 37 125 € CCVSC : 28 000 € Ville de Thoissey : 39 375 € |
| Calendrier | 2021 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Augmentation du nombre de visiteurs |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Développer l'attractivité touristique de la Ville et des installations estivales du site du camping. |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 15

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU PORT DE PLAISANCE ET DE LA HALTE FLUVIALE

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Thoissey ville touristique |
| Action nom | Accompagner le développement du port et de la halte fluviale |
| Action n° | 15 |
| Statut | Initiée |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoissey |
| Description de l'action | Renforcer l'attractivité du port de plaisance et de la halte fluviale en modernisant les équipements et en accompagnant la communication. |
| Partenaires | Berney Loisirs |
| Dépenses prévisionnel/définitif | 30 000 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Ville de Thoissey en autofinancement : 30 000 € |
| Calendrier | 2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Augmentation du nombre de haltes de plaisance sur les deux sites. |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Développer l'attractivité touristique de la Ville |
| Annexes | |



FICHE ACTION N° 16

CREER UN MAILLAGE DE CHEMINEMENTS EN MODE DOUX

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Thoissey ville verte engagée dans la transition écologique |
| Action nom | Décliner un maillage territorial en mode doux depuis la Voie Bleue jusqu'au centre ville |
| Action n° | 16 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoissey |
| Description de l'action | Créer des cheminements en mode doux (vélo-piétons) depuis la Voie Bleue jusqu'au centre ville, puis vers l'Est en direction de Saint-Didier-sur-Chalaronne, via un itinéraire « au fil de l'eau », le long de la Chalaronne et du bief des Echudes. |
| Partenaires | CAUE de l'Ain Amis du Vieux Thoissey et ses Environs |
| Dépenses prévisionnel/définitif | 2022 : 93 500 € - achevée 2023 : 120 000 € - engagée 2024 : 100 000 € - engagée 2025 : 150 000 € - engagée 2026 : 80 000 € - engagée |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Département de l'Ain : 108 000 € Région AURA : 55 000 € DETR : 120 000 € Ville de Thoissey en autofinancement pluriannuel : 260 500 € |
| Calendrier | 2022 à 2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRTE et PCAET |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de personnes fréquentant les linéaires |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Développer l'attractivité économique et touristique du centre ville |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 17

RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Thoissey ville verte engagée dans la transition écologique |
| Action nom | Rénovation énergétique des bâtiments publics |
| Action n° | 17 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoissey |
| Description de l'action | Assurer la rénovation énergétique des bâtiments publiques les plus énergivores à la suite d'une étude conduite dans le cadre du programme européen Bapaura. <ul style="list-style-type: none"> - La cité administrative - Le centre social MJC Pour atteindre une baisse de 40 % de la consommation énergétique. |
| Partenaires | ALEC pour le diagnostic énergétique, dans le cadre du programme Bapaura |
| Dépenses prévisionnel/définitif | 374 000 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Fonds Vert : 81 600 € DETR : 26 390 € Département de l'Ain : 30 000 € Ville de Thoissey en autofinancement pluriannuel : 263 010 € |
| Calendrier | 2023 et 2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRTE et PCAET |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Mesure de la réduction des consommations énergétique sur les deux bâtiments. |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Diminution de l'empreinte carbone |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 18

INCITATION FINANCIERE A LA RENOVATION DE FAÇADES

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Stratégie du logement et de la mixité sociale |
| Action nom | Incitation financière à la rénovation des façades |
| Action n° | 18 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoissey |
| Description de l'action | <p>Inciter les propriétaires à rénover les bâtiments du tissu urbain de la Ville, dans le respect de la charte chromatique définie en partenariat avec le CAUE de l'Ain, en proposant des subventions d'un montant maximal de 2 000 € par façade, sous conditions de périmètre et de % des travaux.</p> <p>La réglementation en matière de rénovation thermique est rappelée pour tout dépôt d'une Déclaration Préalable de Travaux accompagné d'une demande de subvention.</p> |
| Partenaires | CAUE de l'Ain, propriétaires privés, UDAP pour le PDA |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Dépense prévisionnelle annuelle 2021 à 2026 : 10 000 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Autofinancement ville de Thoissey, par an : 10 000 € |
| Calendrier | 2021 à 2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRTE - PCAET |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Embellissement du centre ville |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Augmentation de l'attractivité et disparition des projets déqualifiants |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 19

LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS SOCIAUX SOUS-OCCUPÉS

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Stratégie du logement et de la mixité sociale |
| Action nom | Stratégie de lutte contre les logements sociaux sous-occupés |
| Action n° | 19 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoissey |
| Description de l'action | Rénover les logements dont la ville de Thoissey est propriétaire et les proposer aux locataires du bailleur social « Thoisseyenne d'HLM » sous-occupant des logements sociaux (logements mis à disposition de familles avec enfants il y a de nombreuses années. Les enfants ayant grandi et quitté le logement parental, des T4 ou T5 se trouvent occupés par une ou deux personnes seulement). |
| Partenaires | La Thoisseyenne d'HLM |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Cf. financement inscrit dans l'action 20 |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Cf. plan de financement inscrit dans l'action 20 |
| Calendrier | 2021 à 2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRTE – PCAET |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Taux d'occupation des logements communaux, taux de retour sur le marché locatif de logements de grandes dimensions, propriété du bailleur social, jusque-là sous-occupés. |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Valoriser l'offre locative. Restituer au bailleur social des appartements sous-occupés. |
| Annexes | |



FICHE ACTION N° 20

RENOVER LES LOGEMENTS DONT LA VILLE EST PROPRIÉTAIRE

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Stratégie du logement et de la mixité |
| Action nom | Restaurer qualitativement les appartements dont la Ville est propriétaire |
| Action n° | 20 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoissey |
| Description de l'action | Rénover entièrement les appartements (25) dont la Ville est propriétaire, dans une démarche qualitative, de façon à garantir la mixité sociale de la population, dans une Ville qui compte 40 % de logements sociaux. |
| Partenaires | CAUE de l'Ain |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Dépense prévisionnelle annuelle par rénovation : 30 000 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Autofinancement ville de Thoissey, par an : 30 000 € |
| Calendrier | 2021 à 2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | PCAET - CRTE |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Taux de retour sur le marché d'appartements de qualité. |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Valoriser l'offre locative. |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 21

RESTITUER AU MARCHÉ DE L'IMMOBILIER LES FRICHES INDUSTRIELLES VACANTES

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Stratégie du logement et de la mixité sociale |
| Action nom | Restituer au marché de l'immobilier les friches industrielles vacantes |
| Action n° | 21 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoissey |
| Description de l'action | <p>Lutter contre les friches, notamment industrielles, et procéder à la revente de bâtiments communaux inutilisés, aux fins qu'ils intègrent le marché locatif ou d'accession à la propriété. Travailler avec les porteurs de projet de telle sorte que les logements créés soient qualitatifs et correspondent au besoin de mixité sociale de la population.</p> <p>Friches concernées : anciennes usines Thyaux, ancienne surface de vente Paubel, ancienne imprimerie Marchand.</p> |
| Partenaires | Acquéreurs des friches, aménageurs, CAUE de l'Ain |
| Dépenses prévisionnel/définitif | |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | |
| Calendrier | 2020 à 2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Taux de retour sur le marché d'appartements de qualité. |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Valoriser l'offre locative ou la possibilité d'accession à la propriété. |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 22

INSTAURER UN PERMIS DE LOUER

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Stratégie du logement et de la mixité sociale |
| Action nom | Mise en œuvre d'un permis de louer |
| Action n° | 22 |
| Statut | En réflexion |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Ville de Thoissey |
| Description de l'action | Lutter contre les nombreux logements insalubres ou vétustes du marché locatif en instaurant un permis de louer. Vérifier la bonne qualité du parc locatif en soumettant la mise en location de logement à un accord administratif préalable. |
| Partenaires | |
| Dépenses prévisionnel/définitif | |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | |
| Calendrier | 2025 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Taux de retour sur le marché d'appartements de qualité. |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Valoriser l'offre locative ou la possibilité d'accession à la propriété. |
| Annexes | |



FICHE ACTION N° 23

ETUDE DE MOBILITE

| | |
|-------------------------|--|
| Orientation stratégique | Thoissey ville touristique et station verte |
| Action nom | Etude de mobilité |
| Action n° | 23 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Communauté de Communes Val de Saône Centre |
| Description de l'action | <p>Le transport est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie sur le territoire. L'enjeu est donc de réduire la part d'utilisation de la voiture au profit de modes alternatifs pour, à terme, réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, une étude mobilité à l'échelle du territoire est en cours de réalisation.</p> <p>→ L'étude mobilité comprend 4 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - volet 1 : diagnostic de la mobilité (flux, offre de transport, définition des besoins, secteurs à enjeux et freins à la mobilité) -volet 2 : définition d'une stratégie de mobilité tous modes (transports en commun, mode doux, intermodalité...) - volet 3 : mise à jour du schéma directeur cyclable existant sur une partie du territoire intercommunal afin de définir le maillage des itinéraires cyclables et assurer la desserte sécurisée des principaux pôles générateurs de trafic. Ce schéma pourra intégrer des propositions de solutions de déploiement de services connexes pour les modes actifs (stationnement cycles, services vélos). -volet 4 : étude d'opportunité de déploiement d'aires de covoiturage et/ou d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) ou Hydrogènes <p>A l'issue de ces études, des travaux d'aménagement de voies modes doux, de création d'aires de covoiturage et/ou d'installation de bornes de recharge pourront être programmés et feront l'objet de fiches actions qui seront inscrites dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).</p> |
| Partenaires | <p>Région AURA, ADEME, Département de l'Ain</p> <p>L'étude est menée en collaboration avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, AOML, dans le cadre de conventions de coopération et de</p> |

| | |
|--|---|
| | délégation de compétence pour les volets relevant de la compétence régionale. |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Le coût de l'étude (investissement) est de 53 562.50 € HT soit 64 278 € TTC, répartis comme suit : → AMO : 7 100€ HT soit 8 520 TTC → Etude volet 1 : 16 012.50 € HT soit 19 215 € TTC → Etude volet 2 : 11 637,50 € HT soit 13 965 € TTC → Etude volet 3 : 11 637,50 € HT soit 13 965 € TTC → Etude volet 4 : 7 175 € HT soit 8 610 € TTC |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Subventions attribuées : → Lauréat de l'Appel à projet AACT-AIR – ADEME (Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air) : jusqu'à 70% (63 000€ accordés sur la base d'une estimation à 90 000€ HT) Montant réajusté : 34 974.50 € (53 562.50 € HT x environ 65,3%) → Région AURA : 7 875 € (22,50 % de 35000 € de dépenses subventionnables) Autofinancement : 10 713 € (20% du coût des études) |
| Calendrier | Le projet est engagé. L'étude globale sera finalisée mi 2023. |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Fiche action inscrite dans le CRTE Val de Saône Centre 2021-2026 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | → Taux de participation à la consultation citoyenne relative au diagnostic |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Les itinéraires qui seront aménagés dans le cadre du schéma cyclable et les aménagements connexes à prévoir (stationnement vélo...) ainsi que la pacification des principales traversées du bourg contribueront au renforcement des fonctions de centralité de Thoisy. |
| Annexes | |